



Litige avec Assurance auto

Par **bonny**, le **13/08/2016** à **00:08**

jeune conducteur, j'ai souscrit un contrat automobile à la banque postale j'ai reçu ma vignette verte temporaire jusqu'au 17.06 16 j'ai envoyer mon permis de conduire ainsi que la carte grise mais apparemment ils n'ont jamais rien reçus car suite à un sinistre le 240616 j'apprends que je ne suis plus assuré donc je roulais sans assurance sinistre responsable avec dommage corporel léger pour la conductrice donc je dois régler 2700 euros et les dommages en attente. Est-ce que la banque postale est responsable . J'aurais pu être averti par lettre recommandée ou tel. merci de me dire ce que je dois faire merci

Par **Chaber**, le **13/08/2016** à **11:24**

bonjour

[citation] J'aurais pu être averti par lettre recommandée ou tel. [/citation]

L'assureur délivre une note de couverture valable 1 mois; ce qui permet de compléter le dossier et d'établir le contrat.

[citation] j'ai envoyer mon permis de conduire ainsi que la carte grise mais apparemment ils n'ont jamais rien reçus [/citation] avez-vous transmis les pièces demandées en LRAR?

Avec les assureurs il est toujours préférable de traiter par LRAR

[citation] merci de me dire ce que je dois faire [/citation] malheureusement pour vous il faudra assumer

Par **janus2fr**, le **13/08/2016** à **11:33**

[citation] j'ai reçu ma vignette verte temporaire jusqu'au 17.06 16 [/citation]

Bonjour,

Donc vous saviez que vous n'étiez assuré que jusqu'à cette date, sauf à recevoir la nouvelle carte verte !